

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quinze, le 8 septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 31 août 2015

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	54
Votants :	58
Pour :	58
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Didier CLERJOUX, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET

Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Gérard VENARD représente Bernadette MERLIN, Jean-René SKOWRON représente Jacques MIGNOT, Fabien JOFFRE représente Francis AUMETTRE, Aimé LATOUR représente Serge PEDENON, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Roland MOULINIER, Pierre AUGUSTE donne pouvoir à Gérard DEBET, Francis AUMETTRE, Serge PÉDENON, Camille GERAUD, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Pierre DELMON.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : Suppression de la compétence optionnelle « création, aménagement et entretien de la voirie »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013150.0003 portant création de la CC en date du 30/05/2013,

Monsieur le Président expose que la commission voirie, lors de ses différents travaux, a statué sur la redéfinition de l'intérêt communautaire en proposant la suppression des statuts la compétence voirie. Cependant, et afin de ne pas faire supporter aux communes du Terrassonnais l'intégralité de la charge liée à ce transfert, la commission voirie a décidé de maintenir la gestion des opérations de fauchage débroussaillage du Terrassonnais dans les activités assurées par la Communauté de

Communes. Dans ce cadre, la commission a décidé la création d'un service commun de voirie en mobilisant les personnels intercommunaux ainsi que le recours à un prestataire extérieur. Pour ce dernier point, une estimation financière évalue le coût à 150 000€ par an.

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire

- de restituer la compétence optionnelle « création, aménagement et entretien de la voirie » aux communes à compter du 1^{er} janvier 2016 et d'accepter la modification des statuts de la CC qui en découlent. La délibération de modification des statuts sera notifiée aux communes qui auront un délai de trois mois pour se prononcer sur cette décision. Au terme de ce délai, le Préfet arrêtera la décision.
- de créer un service commun de voirie qui comprendra d'une part une prestation de fauchage et débroussaillage des routes et chemins communautaires et d'autre part, une mise à disposition du personnel technique communautaire aux communes. Les modalités de mise en œuvre de ce service seront soumises aux instances paritaires et à une prochaine réunion de conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** la restitution de la compétence optionnelle « création, aménagement et entretien de la voirie » aux communes à compter du 1^{er} janvier 2016 et **ACCEPTE** la modification des statuts de la CC qui en découlent ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier cette délibération aux communes qui auront un délai de trois mois pour se prononcer sur cette décision ;
- **DECIDE** de créer un service commun de voirie qui comprendra d'une part une prestation de fauchage et débroussaillage des routes et chemins communautaires et d'autre part, une mise à disposition du personnel technique communautaire aux communes et **AUTORISE** Monsieur le Président à saisir les instances paritaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 09/09/2015.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20150908-DE2015067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2015

Publication : 09/09/2015

Dominique BOUSQUET.